CONSEIL DES CHEVAUX NORMANDIE

SALON DU TROT EN NORMANDIE

ETALONNIER

12 FÉVRIER 2021

RENDEZ-VOUS SUR :

→ **WWW.CHEVAUX-NORMANDIE.COM/SALONDUTROT2021**

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

→ **06 17 98 29 13**

Crédit photo : Philippe LOZE - Création graphique : Conseil des Chevaux de Normandie 2020

EDITO

Chers étalonniers,

Cette année 2020 a été lourde de conséquences sur vos activités d'élevage et d'étalonnage. Après un sondage transmis à l'ensemble des étalonniers normands, il nous a semblé important, ainsi qu'au Syndicat des Etalonniers Particuliers de Trotteurs et des acteurs du monde du trot, de continuer à faire vivre en 2021ce secteur en maintenant le Salon du Trot en Normandie.

Cette année, malgré des conditions sanitaires drastiques qui nous empêchent de vous proposer un événement au pôle hippique de Saint-Lô, nous mettons en place un événement 100% digital.

COMMENT CELA VA SE DÉROULER ?
Un site internet dédié au Salon du Trot va être réalisé : *www.salondutrotnormandie.fr*
Comme un salon, vous aurez la possibilité de :
- prendre un stand et d'y afficher vos étalons,
- communiquer sur votre structure,
- discuter en direct avec les visiteurs et potentiels clients intéressés,
- mettre en avant vos étalons à partir de vidéos.

Tout sera réalisé de manière dématérialisée. Les étalons seront présentés à partir de vidéos à créer ou à fournir si existantes. Votre stand sera une image cliquable à travers laquelle les visiteurs pourront entrer en contact avec vous. Sur la durée du salon, un jeu concours avec des saillies à gagner sera mis en place afin d'assurer des visites sur votre stand.

L'ensemble du contenu du salon restera accessible même après l'événement.

Rejoignez l'aventure !

GRILLE TARIFAIRE 2021

STAND ÉTALONNIER*
avec espace chat, mise aux couleurs du haras, fiches étalons et vidéos ... **250,00€ HT**

VIDÉO PAR ÉTALON
avec tournage dans votre haras et montage de la vidéo ..... **150,00€ HT**

REPRISE D'UNE VIDÉO EXISTANTE**
avec habillage et mixage de la vidéo reçue ..... **50,00€ HT**

** Bien que le salon soit inauguré le 12 février, l'ensemble des informations resteront accessibles jusqu'au 30 avril 2021.*
***Toute vidéo envoyée devra être retravaillée afin de conserver une identité commune sur l'ensemble du salon.*

Inscription avant le 18 janvier 2021

PRÉSENTATION D'UN STAND NU

Sont modifiables les éléments suivants : les couleurs (2 maximum), la photo dans le cadre "décoration", le logo.

ETAPE 1

INFORMATIONS SUR L'ÉTALONNIER

Dossier de candidature à compléter et à retourner impérativement par mail
AVANT LE 18 JANVIER 2021 :

à Stéphane DEMINGUET - **stephane.deminguet@chevaux-normandie.com**

Seuls les dossiers de candidature complets, signés et accompagnés du règlement seront pris en compte.

FACTURATION

Raison sociale :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays : N° Intra communautaire :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Email :

Site internet : Page Facebook :

ETAPE 2

CONTENU DU STAND

AFIN DE RÉALISER VOTRE STAND, NOUS AVONS BESOIN DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- une photo verticale : format jpeg
- si vous en avez, la ou les vidéos que vous souhaitez voir apparaître sur l'écran de TV
- votre logo : format jpeg

et les informations suivantes :

- le nom de la structure que vous souhaitez voir apparaître d'inscrit sur le stand :

- les deux couleurs choisies :

MERCI DE TRANSMETTRE PAR MAIL **EN MÊME TEMPS QUE L'INSCRIPTION LES VISUELS DE VOTRE STAND.**

EXEMPLE DE STAND

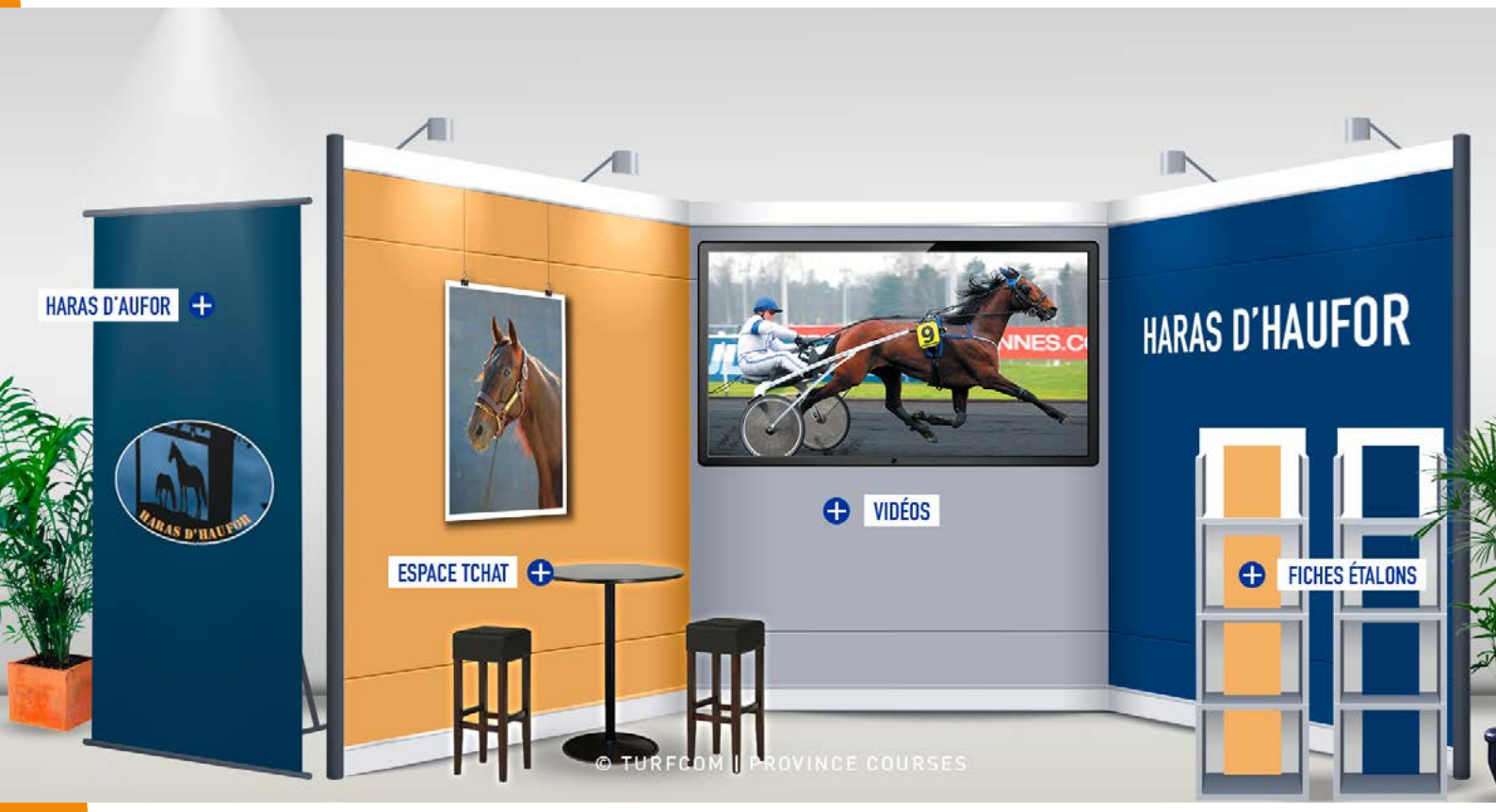

ETAPE 3

INSCRIPTIONS DES ÉTALONS

Liste des étalons présents pour la saison 2021

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

ETAPE 3

INSCRIPTIONS DES ÉTALONS

Liste des étalons présents pour la saison 2021

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

Nom étalon :

La meilleure performance de l'étalon (hippodrome, année, course et place) :

ETAPE 4

ENREGISTREMENT DES SAILLIES MISES EN JEU

Un tirage au sort des saillies à gagner sera organisé à l'occasion du salon. Afin d'assurer des visites sur votre stand, nous organiserons régulièrement des tirages sur la durée d'ouverture du salon qui coure jusqu'au 30 avril 2021.

PASSAGE IMPÉRATIF DE LA PERSONNE TIRÉE AU SORT SUR LE STAND DE L'ÉTALONNIER

De cette manière, nous obligeons les éleveurs à se déplacer et à entrer en contact avec les étalonniers sur leur stand.

Merci d'indiquer dans le tableau ci-dessous les saillies de vos étalons que vous souhaitez offrir **(GRATUITE ou 1/2 TARIF UNIQUEMENT)**

Nom de l'étalon	Saillie gratuite ou 1/2 tarif	Nombre de saillies

Le réglement du tirage au sort des saillies sera disponible sur le site internet du salon.

ETAPE 5

RECAPITULATIF ET SIGNATURE DU DOSSIER

	Quantité	Prix Unitaire HT	TOTAL
Stand étalonnier		250,00€	
Vidéo par étalon	1	150,00€	
Reprise d'une vidéo existante	1	50,00€	
TOTAL HT			
TOTAL TTC (+20%)			

La signature du présent document vaut engagement de l'ensemble des prestations sélectionnées.

Je soussigné(e) , agissant en qualité de
certifie l'exactitude des renseignements fournis, reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de participation au Salon du trot en Normandie énoncées ci-dessous et déclare en accepter l'intégralité sans réserve.

À : Date :

Signature et cachet de la société OBLIGATOIRES
Avec la mention « Lu et approuvé »

ETAPE 6

MODE DE RÈGLEMENT

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS ET ACCOMPAGNÉS DU RÈGLEMENT À LA DATE DU 18 JANVIER 2021 SERONT PRIS EN COMPTE.

Envoi des dossiers : stephane.deminguet@chevaux-normandie.com

• Tout dossier incomplet ou erroné ne pourra être pris en considération
• Tout dossier reçu après la date du 18 janvier 2021 pourra être traité au regard des places restantes

• Pour être complet, votre dossier doit être accompagné du règlement et des visuels de votre stand

-> Vous recevrez un mail avec le visuel de votre stand et les modalités de connexion pour le jour J
-> Une facture acquittée vous sera envoyée après l'événement

• La signature du présent dossier d'inscription vaut pour acceptation des conditions générales de participation du Salon du Trot en Normandie exposées ci-après.

Modalités de règlement :

☐ **CHÈQUE** (à l'ordre de Province Courses)
Il sera encaissé à réception.
Banque :

N° du chèque :

☐ **VIREMENT BANCAIRE**
AFIN DE FACILITER LA GESTION ADMINISTRATIVE DU DOSSIER, MERCI DE PRIVILÉGIER LE VIREMENT BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	**06027**	**00020435001**	**31**	**EUR**

CCM PARIS 19 FLANDRE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8060 2700 0204 3500 131

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

CONDITIONS GENERALES

Article 1 - DATE DE LA MANIFESTATION

L'organisateur fixe les dates de la manifestation. En cas de force majeure, les dates peuvent être modifiées. L'organisateur est exonéré de toutes responsabilités concernant les préjudices éventuels (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par les étalonniers pour quelque cause que ce soit et notamment pour retard dans l'ouverture, arrêté prématuré de la manifestation, fermeture de stands. Si, par un cas de force majeure ou tout événement indépendant de la volonté de l'organisateur, il devenait impossible de mettre en place le site www.salondutrotnormandie.fr, rendant irréalisable l'exécution de tout ce qui doit être fait pour la manifestation, l'organisateur pourrait annuler, à n'importe quel moment les demandes enregistrées en avisant par écrit les étalonniers qui n'auront droit à aucune compensation, ni indemnité quelle que soit la raison d'une telle décision. Les sommes restant disponibles, après le paiement de toute dépense engagée, seront réparties entre les étalonniers au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit contre l'organisateur, ni demander dommages intérêts ou une indemnité de rupture. L'organisateur peut annuler ou reporter la manifestation s'il constate un nombre notoirement insuffisant d'inscrits. L'étalonnier inscrit se voit restituer le montant de son acompte ou de sa participation. Jusqu'au jour de la clôture des inscriptions, l'exposant assume la totalité des risques liés à la non-réalisation éventuelle de la manifestation et notamment la charge exclusive des frais qu'il aura pu engager en prévision de la manifestation.

Article 2 : RÉPARTITION DES STANDS

L'organisateur établit le plan des stands et effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'exposant, de la nature des produits et/ou services qu'il présente, ainsi que, si nécessaire, de la date d'enregistrement de la demande de participation et de l'ancienneté de l'exposant. L'organisateur ne peut en aucun cas réserver un emplacement, ni garantir celui-ci d'une session sur l'autre. De plus, la participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'exposant aucun droit à un emplacement déterminé et ne lui confère aucune priorité dans l'attribution des emplacements.

Article 3 : OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

Toute adhésion, une fois admise, engage définitivement et irrévocablement son souscripteur qui est désormais redevable du montant total de la facture (article 11.8 du règlement général des foires et salons approuvé par le ministre chargé du commerce (arrêté du 7-4-70). Le fait de signer une adhésion entraîne l'obligation d'occuper le stand de l'ouverture à la fermeture afin d'assurer l'animation du chat de votre stand. En cas de désistement après cet engagement, les sommes versées ou restant dues au titre de la location du stand sont acquises à l'organisateur, même en cas de location par ses soins à un autre exposant. La souscription de l'adhésion comporte soumission aux dispositions du présent règlement, aux conditions générales de vente, ainsi qu'aux mesures d'ordre, de police et de sécurité qui sont ou seraient prescrites tant par les autorités que par l'organisateur. Toute infraction au présent règlement et aux règlements spéciaux pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'exposant, sans aucune indemnité ni remboursement des sommes versées et sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées contre lui.

Article 4 : PAIEMENT

Le montant de la concession est dû dès la signature ou la validation électronique et suivant les modalités énoncées sur le dossier de participation. La confirmation du paiement déclenchera la réalisation digitale de votre stand. Toute somme due à l'organisateur et non réglée à l'échéance prévue, portera intérêts de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, les intérêts étant calculés à partir de taux de base bancaire en vigueur à la date d'échéance, majoré de trois points. En cas de poursuites judiciaires pour non-paiement, l'organisateur se réserve d'appliquer une clause pénale forfaitaire et irréductible égale à 15% du montant des sommes dues, sans préjuger de toute autre demande de dommages et intérêts ou indemnités sur le fondement de l'article 700 NCPC.

Article 5 : TENUE DES STANDS

L'exposant et son personnel doit être d'une parfaite correction envers les visiteurs ou envers les autres exposants. Concernant le jour d'ouverture le vendredi 12 février, l'étalonnier doit être disponible pour l'animation de la plateforme de discussion (chat) en direct. Pour les jours suivants, les échanges se feront par téléphone ou par mail, le chat devenant inactif.

Article 6 - MODIFICATION A L'ÉTAT DES LIEUX

Au moment de la prise de possession du stand qui lui aura été attribué, l'adhérent sera dans l'obligation de faire constater les mal fonctions qui pourraient exister sur l'emplacement mis à disposition. Cette réclamation devra être faite à l'organisateur, le jour même de la prise de possession ; passé de ce délai, toute réparation à effectuer lui sera facturée.

Article 7 - PRATIQUES COMMERCIALES

La distribution de documentation ne peut être faite qu'à l'intérieur des stands. Il est interdit de faire une publicité quelconque en faveur de produits autres que ceux désignés sur la demande de participation.

Article 8 - HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Les stands seront ouverts pendant les heures d'ouverture de la manifestation aux visiteurs. Le lancement du salon est prévu le vendredi 12 février 2021 pour une clôture au 30 avril 2021.

Article 9 - ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour la durée de la manifestation prévue selon la formule choisie. Le montant de la réservation est remboursable à hauteur de 50% en cas d'annulation et ce uniquement jusqu'au 28 janvier 2021. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 10 - ASSURANCE

La responsabilité civile de l'exposant est engagée à l'égard des tiers pour tous dommages immatériels consécutifs à son activité et à celle de ses préposés. L'exposant renonce à tous recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur, le propriétaire du site de l'exposition et leurs assureurs, pour tous dommages immatériels dont il pourrait être victime ainsi que des préposés.

Article 11 - ACCÈS A LA MANIFESTATION

Un code d'accès au site internet du salon est délivré aux exposants par mail dès réception et finalisation de leur inscription avec l'ensemble des documents demandés.
L'organisateur se réserve le droit de faire expulser toute personne, visiteur ou exposant, dont la présence ou le comportement seraient préjudiciables à la tranquillité ou l'image de la manifestation.

Article 12 - DROIT D'UTILISATION ET DE DIFFUSION

Les participants (ou cocontractants, exposants...) autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leur nom, adresse et image dans le cadre exclusif de la manifestation ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent événement. Conformément à l'article 34 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, ils disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent.

Article 13 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées à l'exposant sont strictement nécessaires à l'organisation de la manifestation. Ces données seront traitées dans le respect de la législation Informatique et Libertés et notamment de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. En outre, ces données peuvent être destinées à fournir à l'exposant toute information sur l'organisateur, ses produits et ses services, notamment les salons ou événements qu'il organise.

SALON DU TROT EN NORMANDIE 12 FÉVRIER 2021

SALON 100% DIGITAL !

Informations et contact

Conseil des Chevaux Normandie
Campus Effiscience - Bâtiment Érable
8 rue Léopold Sédar Senghor
14460 Colombelles

Stéphane DEMINGUET
Tél : 06 17 98 29 13
Email : **stephane.deminguet@chevaux-normandie.com**